

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 7 janvier 2018, ajournée au 21 janvier 2019, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc  
Audrey Desrochers  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2019-2101-032**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2019-2101-033**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes des lots 2-2018 et 2-2019 du 18 janvier 2019, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 71 026,24 \$ et payés, tels qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes des lots 3-2018, 3-2019, 4-2018 et 4-2019 du 18 janvier 2019, d'une somme de 197 458,80 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-034**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

**2019-2101-035**

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres publiques pour la fourniture d'une rétrocaveuse neuve sur roues.

Conditionnellement à ce que le financement permanent ne soit effectué qu'après le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-036**

**ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2019-0701-029 CONCERNANT L'INSTALLATION DE PANNEAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

**ATTENDU QU'à la** suite de l'adoption de la résolution 2019-0701-029, le citoyen désirant limiter la vitesse sur le chemin de la Rivière-Rouge a exprimé qu'il ne voulait pas que la Municipalité dépense de l'argent pour des affiches dont il remet en question l'utilité et le fait que cela créera de la pollution visuelle ;

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la résolution 2019-0701-029 autorisant l'achat et la pose des panneaux soit abrogée.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-037**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE – 2019**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2019 au coût de 150 \$.

**QUE** les crédits disponibles soient affectés au poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-038**

**ACCEPTATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a proposé de payer les coûts des entretiens suivants à la Municipalité :

**D'**effectuer le balayage sur une partie du chemin Archambault, sur la 4<sup>e</sup> Avenue et sur la 8<sup>e</sup> Rue ;

**DE** nettoyer les puisards et les regards-puisards sur la 4<sup>e</sup> Avenue, la 8<sup>e</sup> Rue et le chemin Sainte-Marie ;

**DE** faire le marquage ponctuel et le marquage longitudinal sur le chemin Archambault, le chemin Sainte-Marie, la 8<sup>e</sup> Rue et la 4<sup>e</sup> Avenue ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal est très intéressé par cette proposition.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la proposition du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports soit acceptée ;

**QUE** la Municipalité prenne en charge les travaux ;

**QUE** les frais de 9 276,81 \$ soient acquittés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-039**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL, POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN BEAUSÉJOUR ENTRE LE 251 ET LE 301**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree s'engage à obtenir le

financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu et adopté par les conseillers :

**QUE** le Conseil municipal de Crabtree autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer cette demande.

### **ADOPTÉ**

**2019-2101-040**

#### **ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE VERS LE DEL AVEC SERVICES CONNEXES AU PROFIT DES MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU QUE** l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce ;

**ATTENDU QUE**, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues vers le DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités ;

**ATTENDU QU'Énergère inc.** a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux clauses de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat ») ;

**ATTENDU QUE** pour bénéficier des clauses du Contrat, la Municipalité de Crabtree doit conclure une entente avec la FQM ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree souhaite bénéficier des clauses du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;

**ATTENDU QUE la FQM** accepte de signer une entente avec la Municipalité de Crabtree pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les membres du conseil :

**QUE** la Municipalité de Crabtree participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des clauses découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;

**QUE** Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

**QUE** Christian Gravel, directeur des services techniques, des travaux publics et directeur général adjoint, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Crabtree, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'étude de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;

**QUE** le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-041**

**ACHAT D'UNE POMPE D'EAU BRUTE À LA STATION DE PURIFICATION DE L'EAU ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'une pompe d'eau brute à la station de purification d'eau potable de la compagnie Xylem pour une somme estimée à 21 668 \$ avant taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient affectés au poste 03-310-10-000-00.

**QU'**un transfert budgétaire du poste 02-412-00-526 soit effectué vers le poste 03-310-10-000-00.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-042**

**PONT PAYANT À L'AUTOMNE 2019 POUR LA MAISON DES JEUNES**

Le conseil prend connaissance d'une (1) demande d'organisme à but non lucratif pour la tenue d'un pont payant, soit :

➤ Maison des Jeunes de Crabtree

**ATTENDU QUE** la Municipalité a comme politique de n'autoriser que la tenue de deux (2) ponts payants par année ;

**ATTENDU QU'**il s'agit de la première demande de pont payant pour 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la Maison des Jeunes de Crabtree soit autorisée à tenir un pont payant sur le territoire de la municipalité à une date à déterminer avec la direction des loisirs ;

**QUE** cet organisme soit invité à communiquer avec la Municipalité pour fixer la date de l'événement et les modalités de l'organisation ;

**QUE** l'organisation soit avisée de porter une attention particulière à la sécurité, en se munissant de dossards visibles, de cônes et de barricades.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-043**

**AUTORISATION DE DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AU RAYONNEMENT RÉGIONAL (FARR)**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que la directrice du service des loisirs soit autorisée à présenter une demande de subvention dans le cadre du FARR pour l'aménagement de la piste de BMX au parc Denis-Laporte.

**QUE** l'on insiste sur la portée régionale de cette piste qui dessert plus d'une MRC;

**QUE** Les courses de BMX font partie du programme olympique depuis les Jeux de Beijing 2008;

**QUE** la Municipalité de Crabtree est l'un des rares endroits dans la région où on peut pratiquer ce sport.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-044**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ANNEXE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA COORDONNATRICE DE LA COMMUNAUTÉ D'ACTION JEUNESSE DE LA MRC DE JOLIETTE (CAJOL).**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'annexe au contrat de travail de la coordonnatrice de la CAJOL, Valérie Cécyre, dans le cadre d'un départ prévu.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-045**

**PRÊT DE L'ARÉNA À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

**ATTENDU QUE** l'Association des pompiers de Saint-Charles-Borromée a fait une demande pour l'aréna ;

**ATTENDU QUE** la politique régissant les prêts de salle ne s'applique pas dans ce cas et que chaque demande doit passer devant le Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt de l'aréna à l'association des pompiers de Saint-Charles-Borromée pour le 23 mars 2019, de 20h à 21h 30.

**ADOPTÉ**

**2019-2101-046**

**PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

Le conseiller Claude Laporte dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

**ATTENDU QUE** monsieur Denis Laporte a demandé le prêt du local pour une rencontre des résidents de Crabtree membres de l'Association des propriétaires du Lac Galette ;

**ATTENDU QUE** la politique régissant les prêts de salle ne s'applique pas dans ce cas et que chaque demande doit passer devant le conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet d'autoriser le prêt du Centre communautaire et culturel à Denis Laporte le dimanche 3 février de 10 h à midi.

**ADOPTÉ**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 35.

\_\_\_\_\_  
Mario Lasalle, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.